

**Commission municipale des droits des femmes**

Mardi 3 février 2009

**Présents**

---

Madame Nora SAINT-GAL, Adjointe au Maire, déléguée aux Droits des femmes et pour l'égalité  
Madame Nathalie COUPEAUX, Adjointe au Maire, déléguée à l'action sociale et au handicap  
Madame Anne-Marie XAMBEU, Conseillère Municipale, déléguée aux circulations douces et aux transports locaux

Madame Sokona NIAKHATE, Conseillère Municipale déléguée à l'interculturalité, à la promotion de la diversité et à la coopération décentralisée

Madame Marie-Jo DO ROSARIO, Conseillère Municipale déléguée aux relations internationales

Madame Jacqueline MATRAT, Directrice Générale Adjointe Direction sociale

Monsieur Didier VINCENTI, Directeur de la coordination éducative locale

Madame Bernadette OKABONDO, Responsable, Service Municipal de la Jeunesse,

Madame Marion TRIOLLET, Animatrice, Service Municipal de la Jeunesse

Madame Camille LACROIX, Animatrice stagiaire, Service Municipal de la Jeunesse

Madame Françoise HUTINET, Présidente J'en zay en vie

Madame Brigitte VINCENT, Femmes solidaires

Madame Anne LOUDENOT, chargée de développement association Kokoro

Madame Jeanne ROYER, Maison de la Prévention Point Ecoute Jeune et Femmes solidaires

Madame Véronique HURLIN, Femmes solidaires

Madame Anne GODARD, Présidente Femmes solidaires

Madame Brigitte HEIMROTH, Femmes solidaires

Monsieur Louis CLERET, Artiste Peintre

Madame Warda SADOUDI, Ni Putes, Ni Soumises

Madame Marie-Christine GOIX, Femmes solidaires, Mouvement français pour le planning familial

## **Compte-rendu de la commission**

Avant de commencer la réunion, Madame Nora Saint-Gal salue l'assemblée et invite chacun à se présenter. Avant d'aborder l'ordre du jour, elle indique souhaiter ajouter deux points divers :

- **La situation du Planning familial :**

Le gouvernement a décidé de mettre en application la décision de diminuer de 42 % dans la loi de Finances pour 2009 le montant affecté au conseil conjugal et familial (les crédits passent ainsi de 2,6 millions d'euros en 2008 à 1,5 millions d'euros en 2009). L'Etat programme ainsi à très court terme la suppression totale des actions d'information, d'éducation et de prévention dans les domaines de la sexualité et de la vie amoureuse alors qu'il devrait donner aux différentes organisations qui assurent ces missions, les moyens aujourd'hui nécessaires, pour le développement de leurs activités et de leurs interventions. Un vœu sera déposé au conseil municipal du 6 février.

- **Le spectacle « La guerre n'a pas un visage de femme » :**

Madame Saint-Gal invite les participants à la commission à assister à la représentation de cette pièce de théâtre co-produite par Fontenay-en-scènes et qui met en scène des histoires rapportées du front par des femmes russes engagées volontaires en 1941.

## **Budget 2009 et projets en cours**

---

Madame Saint-Gal fait un point sur la construction du budget municipal, dans un contexte budgétaire et financier (crise économique, baisse des ressources fiscales, coupe dans les dotations de l'Etat...) qui rend difficile la mise en œuvre de nouveaux projets. C'est néanmoins dans ce contexte que les collectivités territoriales et leurs partenaires ont à faire preuve de leur utilité et de leur capacité d'innovation. La question des droits des femmes et de l'égalité fait partie de ces questions sur lesquelles la ville doit être innovante, en commençant par mettre en œuvre des méthodes de travail partenariales et transversales.

Madame Saint-Gal explique qu'il s'agit donc moins de créer en tant que tel un budget « Droits des femmes » que de donner les moyens aux services municipaux de traiter ces questions et de proposer des projets ambitieux. Cela passe par des ressources budgétaires consacrées mais, également, par une coordination du travail des services et une mise en valeur des compétences existantes dans la collectivité. Un travail a été engagé en ce sens avec plusieurs services municipaux (le service municipal de la jeunesse, le service culturel / Fontenay en Scènes, le service de la vie associative, le service habitat/logement...)

Enfin, Madame Saint-Gal souligne que la réussite d'une politique en faveur des droits des femmes et de l'égalité dépendra de la qualité du réseau qui se mettra en place dans la ville. A cet égard, l'élue rappelle une priorité de la municipalité : l'aide aux projets des associations locales qui constituent un maillon essentiel dans la mise en œuvre de cette politique.

## **Préparation de la journée du 8 mars**

---

En guise d'introduction concernant ce point à l'ordre du jour, Madame Saint-Gal explique qu'à ses yeux, la journée du 8 mars ne constitue pas l'alpha et l'oméga d'une politique en faveur des droits des femmes et, surtout, qu'elle ne doit pas servir d'alibi. Il s'agit d'un moment pour mettre en valeur toutes les initiatives existant déjà dans la ville, pour annoncer des projets et impulser de nouvelles dynamiques.

Plusieurs projets sont prévus au niveau municipal et local : les deux réceptions à l'Hôtel de ville (l'une avec le personnel communal et l'autre avec les personnalités), les projets portés par le SMJ (une exposition dans le hall de l'Hôtel de ville, l'organisation d'une rencontre-débat...), le concert organisé

par Fontenay en Scènes à l'Épicerie sociale, avec un contrebassiste et qui aura lieu le lundi 9 mars ; un article et une interview dans le magazine municipal qui seront l'occasion de présenter la délégation et de faire connaître le travail engagé. Une affiche présentera l'ensemble de ces rendez-vous.

Madame Saint-Gal invite les participants et, en particulier, les représentants des associations à prendre la parole pour présenter les projets prévus dans le cadre de la journée du 8 mars. Plusieurs propositions d'initiatives sont ainsi avancées par les associations présentes. L'association Ni putes Ni soumises proposera une exposition de photographies et des débats organisés autour de différentes thématiques (l'emploi, les violences, la mixité sociale) avec la présence de différents intervenants qualifiés pour animer les discussions. L'Association Kokoro travaille actuellement sur un projet de spectacle autour de portraits de femmes (captation vidéo) : un travail de partenariat est en cours avec J'en-Zay en Vie et Femmes solidaires, notamment. Madame Jeanne Royer, qui représente la Maison de la prévention – Point Ecoute Jeunes, nous présente un projet d'initiative autour du « bien-vivre au féminin » où différents thèmes seront abordés (la santé, la nutrition...). Plusieurs associations ont été sollicitées (certaines sont présentes à la commission) afin d'organiser un moment convivial autour d'activités, spécifiques à chacune. Ce « forum » aura lieu le mardi 10 mars, probablement à l'Espace Intergénérationnel. D'autres associations, représentées à la commission, indiquent que des projets d'initiatives autour de la journée du 8 mars sont encore en cours de réflexion.

Madame Nathalie Coupeaux propose qu'un départ collectif soit organisé pour se rendre, depuis Fontenay-sous-bois, à la manifestation organisée à Paris, le samedi 7 mars. Des informations seront données ultérieurement par courriel sur ce point.

Certains projets, initiés à l'occasion, pourront circuler dans des endroits que les Fontenaysiens fréquentent régulièrement. Ainsi, Madame Jacqueline Matrat évoque ces différents lieux qui sont fréquentés par les habitants de la ville (l'Hôtel de ville, la MDC, le Kosmos, les collèges, les lycées, les CMS, etc.) et insiste sur l'importance de garder des traces de tous les projets menés dans le cadre d'une journée comme celle du 8 mars : c'est tout ce travail réalisé par les associations, par les intervenants et par les services municipaux qui aidera à faire évoluer, à enrichir la délégation aux Droits des Femmes.

Avant de passer à la présentation de la Charte, une question est posée concernant les solutions d'hébergement des femmes qui subissent des violences et l'éventuelle prise en compte de cette situation dans les procédures d'attribution de logement social. Madame Nora Saint-Gal rappelle aux membres de la commission qu'un travail a déjà été entamé avec Madame Nathalie Coupeaux, Adjointe à l'Action sociale, Monsieur Jean-Philippe Gautrais, Adjoint à l'Habitat et Madame Jacqueline Matrat, Directrice générale adjointe en charge du développement social. Plusieurs pistes de travail sont à l'étude, parmi lesquels on peut citer un projet de convention avec la ville de Champigny concernant la réservation de logements sociaux pour le relogement de femmes victimes de violences.

Madame Nora Saint-Gal propose de présenter le projet impliquant la ville de Fontenay-sous-bois dans l'adoption et la mise en œuvre de la Charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes.

### **Discussion sur l'adoption de la Charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale**

---

Le plan de travail présenté s'articule autour de la signature de la Charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale. Cette Charte, élaborée par le conseil des communes et des régions d'Europe, souligne le rôle essentiel que peuvent jouer les collectivités territoriales pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et les invite à utiliser leurs pouvoirs et à faire appel à leurs partenariats pour décliner des principes d'égalité dans leurs politiques.

Une fois la charte signée, la collectivité signataire se charge d'élaborer et d'adopter un Plan d'action pour l'égalité et, ensuite, de le mettre en œuvre. Ce plan d'action permettra de coordonner et de dynamiser la mise en œuvre d'une politique qui se veut transversale. Au regard de la concertation

engagée avec un certain nombre de services municipaux et d'acteurs locaux, Madame Nora Saint-Gal dit avoir dégagé trois axes prioritaires de travail :

- **un engagement fort de la ville dans ses pratiques en interne** : mise en place d'un groupe de travail en interne afin de valoriser les compétences existantes et de favoriser le travail en transversalité, implication des services et promotion de l'analyse sexuée des politiques publiques, réflexion sur le rôle de la collectivité en tant qu'employeur ;
- **une politique locale contre les violences faites aux femmes** : organisation d'une campagne de sensibilisation, de prévention et d'information autour de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2009 ; mise en réseau des partenaires et approfondissement du travail avec les associations ; propositions de solutions de (re)logement aux femmes victimes de violences.
- **une réflexion sur le lien entre développement durable et égalité entre les femmes et les hommes** : développement d'une définition du développement durable qui intègre la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes ; coordination et mise en valeur de l'action des services municipaux dans le domaine de la promotion des droits des femmes et de l'égalité ; actions visant à favoriser la mixité, la lutte contre la discrimination et l'apprentissage du vivre ensemble dans l'ensemble des activités municipales ; développement de la dimension de l'égalité dans nos jumelages et nos projets de coopération internationale.

Après avoir présenté ces trois axes de travail, qui demandent bien sûr à être enrichis et affinés, Madame Nora Saint-Gal propose l'échéancier de travail suivant : une délibération du conseil municipal en avril 2009 pour adopter la Charte, la réunion régulière de groupes thématiques selon les axes de travail retenus par la Commission pour une adoption du plan d'action pour l'égalité début 2010. Bien sûr, des initiatives pourront continuer d'être réfléchies et mises en œuvre avant que le Plan lui-même ne soit adopté.

Madame Nora Saint-Gal remercie l'assemblée de son attention et invite les participants à réagir, indiquant que les propositions présentées ne sont pas figées et seront affinées et enrichies dans les groupes de travail thématiques qui se mettront en place.

Les membres de la commission apprécient la clarté du plan de travail proposé : ce plan semble correspondre aux préoccupations des services municipaux et des différentes associations présentes qui, toutes, développent une activité en direction des femmes.

Madame Jacqueline Matrat approuve le projet dans sa globalité et suggère d'intégrer aux groupes de travail d'autres relais, afin d'associer des hommes et des femmes représentatifs de milieux et de métiers différents (médecins, travailleurs sociaux, agents communaux, lycéens, syndicalistes...) et, ainsi, de favoriser la mixité sociale. Dans le cadre de la politique locale contre les violences faites aux femmes, la question du suivi des hommes violents ne devra pas être délaissée : en effet, cette question, si elle implique, en premier lieu, les services de police et la justice, peut avoir des répercussions pour la ville. Ainsi, afin de pouvoir maintenir la femme victime dans le domicile conjugal, comme l'exige la loi, la ville peut être sollicitée pour reloger le conjoint violent. D'autre part, la ville a un rôle primordial à jouer en matière d'actions de prévention et d'éducation au vivre ensemble.

L'association Ni Putes Ni Soumises approuve le projet présenté par Madame Nora Saint-Gal et, concernant le logement des femmes victimes de violences, souligne notamment l'importance d'avoir un partenariat avec d'autres villes avoisinantes. Madame Warda Sadoudi veut également souligner le fait que certaines femmes subissent une double violence : d'une part, les violences familiales et conjugales et, d'autre part, les discriminations que leur font subir les institutions parce qu'elles sont issues de l'immigration.

Monsieur Didier Vincenti, responsable du PRE, approuve à son tour les axes de travail présentés et se dit soulagé de constater que les difficultés rencontrées au quotidien trouvent une traduction dans le plan d'action proposé. Il dit notamment apprécier les propositions de travailler différemment, de mettre en place un groupe de travail en interne et, ainsi, de favoriser le travail en transversalité avec les

différents partenaires et les services municipaux. Cette approche nouvelle devrait permettre une approche plus efficace et plus constructive dans l'accompagnement proposé aux familles en difficulté.

Madame Nathalie Coupeaux adhère complètement au projet présenté par Madame Nora Saint-Gal : d'après elle, la proposition de travailler sur des thématiques correspond tout à fait aux besoins, c'est-à-dire à la nécessité de travailler sur les questions de fond et pas seulement de répondre aux urgences. Suite aux interventions sur les violences, elle confirme que ces violences sont vécues au quotidien par les femmes, au sein de leur famille, dans leur profession, à l'école... et souligne la nécessité de prendre en compte cette multi-dimensionnalité de la violence dans notre approche.

Madame Sokona Niakhaté se félicite de la décision de signer la charte car le contenu correspond tout à fait aux objectifs défendus dans la délégation qui lui a été confiée (l'interculturalité, la promotion de la diversité et la coopération décentralisée) qui s'inscrit en transversalité avec celle de Madame Marie-Jo Do Rosario et de Monsieur Hervé Poirier : parmi ces objectifs, elle cite le développement des partenariats en matière de développement citoyen et interculturel (institutions, services publics, associations ...), le développement des liens avec les jeunes ainsi que les actions visant à favoriser et valoriser l'esprit d'initiative .

Lors de la discussion, Madame Françoise Garcia évoque aussi l'importance de la thématique des femmes et de la santé dans ce plan d'action et s'interroge sur les projets qui pourraient y être intégrés. Madame Saint-Gal rappelle que des priorités doivent être fixées parmi l'ensemble des champs d'action concernés, potentiellement très vastes. Cette délégation, par nature transversale, ne s'appuie pas sur un service municipal unique. Ainsi, les projets qui seront menés – leur définition, leur nature et leur mise en œuvre – dépendront de la volonté des personnes qui s'y impliqueront, au sein des services municipaux comme du mouvement associatif et citoyen.

Plusieurs interventions évoquent le thème de la violence à l'école : en effet, comme le souligne Madame Anne-Marie Xambeu, celle-ci ne touche pas uniquement les garçons mais aussi, et de plus en plus, les filles. Des mesures de prévention doivent être mises en place très tôt, pour prévenir toutes les formes de violence. La représentante de la Maison de la Prévention indique que, dans certains collèges, un travail a commencé à se mettre en place avec les élèves.

Madame Marion Triollier rappelle qu'au service municipal de la jeunesse, des activités sportives, en association avec l'USF, sont proposées tout au long de l'année aux jeunes filles. Les activités culturelles et sportives, qui favorisent l'expression, peuvent être une façon de canaliser la violence.

La réunion se termine par une dernière évocation de la question des violences faites aux femmes : Madame Anne Godard dit que les axes de travail présentés dans le plan, concernant cette question, correspondent aux attentes et aux préoccupations de l'association Femmes solidaires qui accompagne des femmes victimes de violences. Il est souligné par plusieurs intervenants que les violences conjugales ne touchent pas uniquement les milieux défavorisés, mais toutes les catégories sociales. A ce sujet, Madame Nora Saint-Gal rappelle qu'il faudra, collectivement, être très attentifs aux orientations prises par la délégation : tout en prenant en compte, de façon la plus fine possible, toutes les problématiques particulières, il s'agira de prendre garde à ne pas stigmatiser tel ou tel public.

Pour conclure, Madame Nora Saint-Gal remercie l'assemblée d'avoir participé à cette commission : les échanges ont été très riches et constructifs. Elle indique que les trois grands axes de travail présentés sont considérés comme retenus et validés par la commission et annonce que les prochaines rencontres de la commission se feront sous forme de groupes de travail thématiques. Des informations vous seront transmises par voie de courrier ou par internet.